



UN JARDIN EN VILLE

LA GARDE
Var (83)





Lot - B502 - T4

LE CALME DE LA NATURE ENTRE CONFORT ET COMMODITÉS

Non loin du centre-ville de la Gard, la résidence se décline en deux bâtiments de 45 logements, lumineux. Les appartements de 2, 3 ou 4 pièces(1) aux volumes généreux, flanqués de belles terrasses, vous donnent un sentiment d'espace et de liberté.

Vous disposez d'un parking privatif en rez-de-chaussée avec un accès direct, par ascenseur, à votre palier. Pour contribuer à votre bonheur, votre appartement s'ouvre sur des baies coulissantes en aluminium dans le séjour.

Un patrimoine sûr et durable, idéal à vivre et à transmettre ou optimal pour investir sereinement.

La présence d'un parc public mitoyen de plus de 4000 m², classé espace boisé, séparant les bâtiments A,B et le bâtiment C, est une opportunité rare de profiter de la nature, à quelques centaines de mètres de toutes les commodités citadines.





Lot C402 - T3

DE BELLES PRESTATIONS À LA CLÉ

- Hall d'entrée soigneusement décoré
- Ascenseur
- Résidence sécurisée avec vidéophone
- Volets roulants électriques centralisés
- Menuiseries blanches en PVC et double vitrage
- Carrelage 60 x 60 avec plinthes assorties (4 coloris au choix), carrelage ambiance parquet en option
- Salle de bains avec meuble vasque, miroir avec bandeau lumineux et sèche-serviettes
- WC suspendu
- Chaudière individuelle au gaz
- Parkings en Rez-de-Chaussée





BÂTIMENT A&B, Avenue de la Paix



BÂTIMENT C, Avenue Sadi Carnot

RENCONTREZ NOTRE CONSEILLER COMMERCIAL

AGENCE DELTA
53, Avenue Marc Delage
83130 LA GARDE



LES PLUS DE LA RÉSIDENCE OLGA

- Centre-ville de la Garde à 500 m ⁽²⁾
- Ecoles et Université à 5 mn en voiture
- Transports en commun à proximité
- Idéal en résidence principale ou pour investir

(1) Selon le stock disponible au 23/11/21, dans la résidence Olga à La Garde. Voir conditions en Espace de Vente. (2) Distances données à titre indicatif et susceptibles de varier selon les sources - Via Michelin (3) Prêt à Taux Zéro, selon conditions d'octroi en vigueur définies par l'article 107 de la Loi de Finances pour 2017, mise en application par le décret n°2015-1813 du 29 décembre 2015 - Ministère du Logement. (4) Réglementation Thermique 2012 : démarche visant à l'obtention d'une attestation qui est délivrée à l'achèvement des travaux de la résidence. (5) Pour en savoir plus sur le dispositif de la Loi Pinel : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31151. SA JENZI - SIREN 729 502 526. Illustrations non contractuelles, libre interprétation de l'artiste Agence Print Out et susceptible de modifications pour raisons techniques et administratives. Architecte : A.J. ROSSELLO. Réalisation : Agence PRINT-OUT.FR novembre 2021.

04 94 75 61 30



JENZI
PROMOTION